CAC Réunion
COMPTABILITÉ - AUDIT - CONSEIL

ASSOCIATION OGEC
SACRE COEUR
181 RUE JULIETTE DODU
97400 SAINT DENIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

■ ■ ■

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

DE L'OGEC SACRE COEUR

ARRETES AU 31 JUILLET 2020

■ ■ ■

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31/07/2020

CAC Réunion
COMPTABILITÉ - AUDIT - CONSEIL

ASSOCIATION OGEC SACRE COEUR

Siège social : 181 RUE JULIETTE DODU
97400 SAINT DENIS
N° SIREN: 315 668 244

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/07/2020

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association OGEC SACRE COEUR relatifs à l'exercice clos le 31/07/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association OGEC SACRE COEUR à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er août 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association OGEC SACRE COEUR à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-André,
Le 10 mars 2021

Le Commissaire aux comptes
CAC REUNION, Représenté par

Jacques TAOCHY

Les comptes annuels

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/07/2020	Net au 31/07/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	*1 167*	*1 167*		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	*1 082 505*	*456 918*	*625 587*	*674 719*
Installations techniques, matériels et outillages industriels	*76 344*	*38 844*	*37 501*	*22 183*
Autres	*249 122*	*202 175*	*46 946*	*57 504*
Immobilisations grévées de droit				
Immobilisations corporelles en cours	*25 739*		*25 739*	*25 739*
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	*340*		*340*	*334*
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 435 217	699 105	736 112	780 479
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	*1 295*		*1 295*	*4 208*
Créances				
Créances Usagers et comptes rattachés	*33 311*	*20 956*	*12 355*	*25 812*
Autres	*61 522*		*61 522*	*54 739*
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	*930 317*		*930 317*	*841 357*
Charges constatés d'avance	*5 103*		*5 103*	*4 223*
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 031 548	20 956	1 010 592	930 339
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**2 466 765**	**720 061**	**1 746 705**	**1 710 817**

Bilan Passif

	au 31/07/2020	au 31/07/2019
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	*1 001 026*	*936 112*
Résultat de l'exercice	**53 511**	**64 914**
Report à nouveau	*33 770*	*33 770*
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	**1 088 306**	**1 034 795**
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	*18 313*	*21 764*
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 106 619	1 056 559
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	*2 749*	*2 749*
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	2 749	2 749
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
TOTAL FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	*468 111*	*521 590*
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	*7 502*	*22 693*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*70 771*	*47 643*
Dettes fiscales et sociales	*72 269*	*57 694*
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	*10 359*	
Autres dettes	*8 323*	*1 889*
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	637 336	651 509
Ecarts de convertion passif		
TOTAL GENERAL	**1 746 705**	**1 710 817**

Compte de Résultat

	Exercice 31/07/2020	Exercice 31/07/2019	Ecart €	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)	*705 532*	*800 311*	*-94 779*	*-11,84*
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation	*464 159*	*516 198*	*-52 038*	*-10,08*
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de	*3 213*	*2 188*	*1 025*	*46,86*
Cotisations				
Autres produits	*12 796*	*17 993*	*-5 198*	*-28,89*
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 185 700	1 336 690	-150 990	-11,30
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises		*7 027*	*-7 027*	*-100,00*
Variation des stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnem	*6 734*	*6 503*	*231*	*3,55*
Variation des stocks				
Autres achats et charges externes	*468 489*	*579 744*	*-111 255*	*-19,19*
Impôts, taxes et versements assimilés	*14 488*	*13 519*	*970*	*7,17*
Salaires et traitements	*425 906*	*438 189*	*-12 284*	*-2,80*
Charges sociales	*121 300*	*141 462*	*-20 162*	*-14,25*
Dotations aux amortissements sur immobilisations	*65 348*	*64 540*	*807*	*1,25*
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant	*10 486*	*4 786*	*5 700*	*119,12*
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges	*1 968*	*2 690*	*-723*	*-26,86*
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 114 718	1 258 460	-143 742	-11,42
RESULTAT D'EXPLOITATION	**70 982**	**78 230**	**-7 248**	**-9,26**
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS				
EXCEDENT OU DEFICIT TRANSFERE				
DEFICIT OU EXCEDENT TRANSFERE				
Produits financiers de participation				
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'acti	*7*		*7*	
Autres intérêts et produits assimilés		*8*	*-8*	*-100,00*
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de plac				
PRODUITS FINANCIERS	7	8	-1	-7,14
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	*12 314*	*13 921*	*-1 606*	*-11,54*
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de pl				
CHARGES FINANCIERES	12 314	13 921	-1 606	-11,54
RESULTAT FINANCIER	**-12 307**	**-13 913**	**1 606**	**-11,54**

Compte de Résultat (suite)

	Exercice N 31/07/2020	Exercice N-1 31/07/2019	Ecart €	%
RESULTAT COURANT	**58 675**	**64 317**	**-5 642**	**-8,77**
Produits exceptionnels sur opération de gestion	*479*	*239*	*240*	*100,28*
Produits exceptionnels sur opération en capital	*3 451*	*2 302*	*1 149*	*49,91*
Reprises provisions et transferts de charges				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 929	2 541	1 389	54,65
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	*9 094*	*1 944*	*7 150*	*367,85*
Charges exceptionnelles sur opération en capital				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 094	1 944	7 150	367,85
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-5 164**	**597**	**-5 761**	**-964,90**
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTAT				
IMPOTS SUR LES BENEFICES				
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DE				
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCE				
EXCEDENT OU DEFICIT	**53 511**	**64 914**	**-11 404**	**-17,57**

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Crise sanitaire Covid-19 :

L'OMS a déclaré l'état d'urgence sanitaire lié au Covid-19 fin janvier 2020 et qualifié la pandémie le 11 mars 2020. Les impacts sur l'activité ainsi que les décisions prises par le gouvernement sont des événements antérieurs à la clôture qui confirment une situation préexistante au 31 juillet 2020. En conséquence, conformément au PCG, l'évaluation des actifs et des passifs reflètent les conditions qui existaient à la date du 31 juillet 2020, en tenant compte des effets de l'épidémie de Covid-19.
Les comptes annuels au 31 juillet 2020 ont été établis par la gouvernance sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêté, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Ainsi, les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables nous paraissent raisonnables et tiennent compte de toutes les informations dont nous disposons à cette date.

A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2020 de l'association, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Voir rapport de l'expert comptable

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'école :
OGEC SACRE COEUR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2020, dont le total est de 1 746 705 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 53 511 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2019 au 31/07/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/07/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable particulier des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Voir rapport de l'expert comptable

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 25 ans
* Agencements des constructions : 5 à 10 ans
* Installations techniques : 4 à 15 ans
* Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
* Matériel de bureau : 2 à 5 ans
* Matériel informatique : 2 à 5 ans
* Mobilier : 3 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 167			1 167
Immobilisations incorporelles	**1 167**			**1 167**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	850 470			850 470
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr	232 035			232 035
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	56 737	19 607		76 344
- Instal.générales, agencements aménagements divers	213 006			217 771
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	34 747	1 368		31 350
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	25 739			25 739
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**1 412 735**	**20 975**		**1 433 710**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	334			340
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**334**			**340**
ACTIF IMMOBILISE	**1 414 236**	**20 975**		**1 435 217**

Immobilisations corporelles

Les immobilisations décomposables : l'association a procédé à la décomposition du bâtiment.
Les quatre composants suivants on été identifiés :

* Structure : 80%, fin d'amortissement : 31/12/2032
* Menuiserie : 10%, fin d'amortissement : 31/12/2032
* Etanchéité : 2,5%, fin d'amortissement : 31/07/2020
* Electricité : 2,5%, fin d'amortissement : 31/07/2020

Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 167			1 167
Immobilisations incorporelles	**1 167**			**1 167**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	323 120	39 497		359 062
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.	84 665	13 191		97 856
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	34 554	4 290		38 844
- Instal.générales, agencements aménagements divers	167 699	8 873		176 572
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 551	3 052		25 604
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**632 590**	**68 903**		**697 937**
ACTIF IMMOBILISE	**633 757**	**68 903**		**699 105**

Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 99 936 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	33 311	33 311	
Autres	61 522	61 522	
Charges constatées d'avance	5 103	5 103	
Total	**99 936**	**99 936**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	936 112	64 914			1 001 026
Report à Nouveau	33 770				33 770
Excédent ou déficit de l'exercice	64 914	-64 914	53 511		53 511
Situation nette	**1 034 795**		**53 511**		**1 088 306**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	21 764			3 451	18 313
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	**1 056 559**		**53 511**	**3 451**	**1 106 619**

Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	2 749				2 749
Total	**2 749**				**2 749**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 629 834 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	468 111	54 804	233 133	180 174
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 771	70 771		
Dettes fiscales et sociales	72 269	72 269		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 359	10 359		
Autres dettes (**)	8 323	8 323		
Produits constatés d'avance				
Total	**629 834**	**216 526**	**233 133**	**180 174**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	53 478			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 567
Dettes fiscales et sociales	35 951
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	**54 518**

Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	5 103
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	**5 103**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTION REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/07/2020

CAC Réunion
COMPTABILITÉ - AUDIT - CONSEIL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS 31/07/2020

ASSOCIATION OGEC SACRE COEUR
181, rue Juliette Dodu
97400 Saint-Denis
Siren : 315 668 244

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Saint-André, le 10 mars 2021
Le Commissaire aux Comptes
CAC REUNION

Jacques TAOCHY